



PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2026

Le 16 juin 2026 à 14h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 09 juin 2026 par M. Séverin MEDORI, Maire, s'est réuni à la mairie annexe, cœur de Bravone.

Conseillers présents : 10

M. Séverin MEDORI, Maire
M. Paul GIACOMETTI, 1^{er} adjoint
Mme Patricia ROSSI, 2^{ème} adjoint
M. Jean-Marc NICOLAI, 3^{ème} adjoint
Mme Muriel MASSE, 4^{ème} adjoint
Mme Isabelle CALENDINI
Mme Marine DAIDERI
Mme Martine GUILY
M. Bastien PISCHEDDA
M. Louis SEMIDEI

Conseillers absents et représentés : 2

M. Stéphane GIACOBETTI adonné pouvoir à M. Bastien PISCHEDDA
M. Pierre ROSSI a donné pouvoir à M. Séverin MEDORI

Conseillers absents :

M. Guillaume FILIPPI
Mme Marie-Paule MATEOS-PANTALACCI
Mme Carole SOHIER

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme Patricia ROSSI a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès verbal – Délibération 2026-028

M. le Maire propose l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 juin 2026, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire. Il demande si celui-ci appelle des observations et remarques.

Ce procès-verbal conforme au déroulé du précédent conseil, il n'appelle aucun commentaire.

Délibérations soumises au vote : **Pour : 12** **Contre : 0** **Abs : 0**

Attribution du marché de travaux de la construction de la nouvelle cantine
Délibération 2026-029

M. ROVERE, maître d'œuvre, présente les 12 lots concernant le marché public pour la réalisation de la nouvelle cantine.

Il nous informe sur les diverses candidatures et nous fait part de ses notations.

Tout d'abord de manière pédagogique et détaillée explique aux enfants présents à ce conseil, dans le cadre du passeport du civisme, ce qu'est un marché public, comment il se déroule, comment il est procédé aux propositions de choix des entreprises, à travers des critères et les notations qui vont avec. Les enfants découvrent que derrière chaque décision il y a des discussions, des responsabilités et des contraintes parfois.

M Rovere informe sur les diverses candidatures, expose aux conseillers ce qu'il ressort des dossiers étudiés et fait part de ses notations et préconisations autres.

Le lot n°12 est retiré du marché, un projet plus global d'autoconsommation d'électricité est à l'étude. Il engloberait tout le cœur de Bravone.

Le lot n°2 nécessite une négociation avec 2 entreprises, tant il est difficile de trancher.

Les lots 4 et 10 nécessitent aussi une attention particulière en raison d'un problème informatique lors du dépôt des dossiers.

M Rovere se déporte d'un lot en raison de liens avec une entreprise. Le CM se substitue à lui pour l'étude et la notation.

Dès lors que la procédure règlementaire sera terminée les attributaires et les montants seront affichés et communiqués, conformément à la législation en vigueur.

Le conseil municipal suit les préconisations du bureau d'étude.

Délibérations soumises au vote : **Pour : 12** **Contre : 0** **Abs : 0**

Modification du règlement du conseil municipal : ajout de la partie concernant la charte de la démocratie participative - Délibération 2026-030

Comme prévu lors de l'adoption de notre règlement intérieur, après consultation, nous devons y ajouter la charte de la démocratie participative.

L'objet de cette charte est de définir les engagements que prend le conseil municipal afin de soutenir et promouvoir l'implication des habitants dans la vie locale.

L'enjeu reste tout à la fois de renforcer le dialogue entre élus et citoyens autour de l'élaboration des politiques publiques locales mais également de susciter, de stimuler, les échanges entre les citoyens eux-mêmes pour entretenir la cohésion et le lien social. Nous en avons tellement besoin.

Ce projet de charte a été présentée et discutée avec des personnes non élues représentatives de diverses associations de la commune.

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter la charte de la démocratie participative jointe à la présente délibération.

Délibérations soumises au vote : **Pour : 12** **Contre : 0** **Abs : 0**

Le Conseil Municipal approuve la charte de la démocratie participative telle que jointe en annexe.

Acquisition de parcelles : cimetière de Petraghe - Délibération 2026-031

Le Maire expose que cette délibération annule et remplace la délibération du 07 mai 2025.

Suite à un changement de numéro des parcelles enregistrées aux hypothèques, il est nécessaire de reprendre une délibération avec les nouvelles références cadastrales.

L'acquisition de ces parcelles en vue de la création d'un cimetière au lieudit Petraghje est une impérieuse nécessité pour la commune. Elle porte sur une surface totale de 17 405 m² pour la somme de 17 000€.

Délibération soumise au vote : **Pour : 12** **Contre : 0** **Abs : 0**

Le Conseil Municipal approuve à nouveau l'acquisition de ces parcelles

Cession du lot 24 – Paese di Bravone - Délibération 2026-032

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la vente du lot 24 du lotissement Paese du Bravone (prix 16 416€ paiement comptant) au profit de la société « Les Demeures Corses » qui souhaite construire sur ce terrain de 444m², 2 maisons mitoyennes qui leur serviront de « maisons témoins » sur la Corse.

L'acte de vente mentionnera le cahier des clauses anti-spéculatives.

Délibération soumise au vote : **Pour : 12** **Contre : 0** **Abs : 0**

Le Conseil municipal accepte la vente du lot 24 à « Demeures Corse »

Par ailleurs, M. Le Maire rend compte des attributions exercées par délégations du conseil municipal.

Il détaille les arrêtés et autres décisions, guère nombreuse en ce début de mandat.

Il précise que cela se faisait depuis des années sans formalisme et qu'il convient de le matérialiser.

Questions diverses : NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 15h45

19 élèves de la classe de CM2 ont assisté à notre conseil municipal. Très attentifs au sujet particulier concernant leur nouvelle cantine, ils ont formulé leurs attentes comme :

- le choix des tables : plus grandes voir rondes
- la couleur des murs : marron clair ?
- la séparation des petits et des grands
- une fontaine d'eau
- un self service
- un lieu de lecture après le repas : problème d'encadrement

Ils ont également posé des questions sur le fonctionnement d'un conseil municipal.

Cet échange s'est clôturé par la remise des diplômes du passeport du civisme qu'ils ont tous obtenu avec uniquement des médailles d'or.

Toutes et tous sont chaleureusement félicités pour leur investissement et leur engagement !

Bravo à tous les jeunes participants, qui montrent que l'avenir de la commune est prometteur grâce à leur implication !

La Secrétaire de séance,

Patricia ROSSI

Le Maire,

Séverin MEDORI